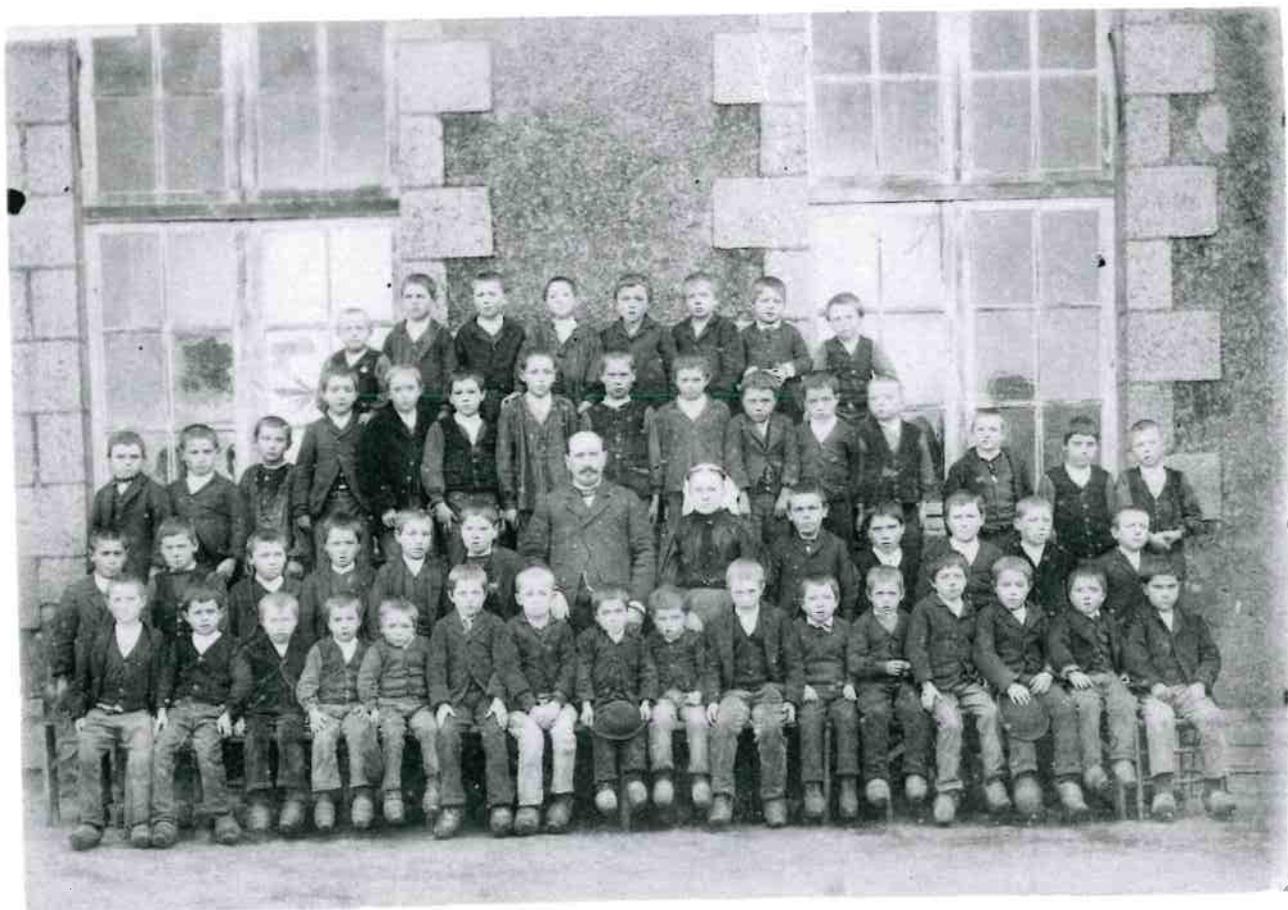


BULLETIN MUNICIPAL



Ecole des garçons construite en 1884, située rue du Calvaire (aujourd'hui le Musée du Loup)
La photo représente les 47 élèves répartis en 2 classes lors de l'année 1897, avec au centre
l'institutrice portant la coiffe des femmes du cloître.

En page deux vous trouverez des informations sur l'école d'aujourd'hui avec ses trois classes.

n° 64 / JUILLET 2023

Le Cloître St Thégonnec

Mot du Maire.

Faut êt juste.

«_Vous gardez déjà votre fils à la maison? Il aurait probablement son certificat d'étude l'année prochaine.

_C'est pour ça. Ses frères ne l'ont pas. Ils ne seraient peut-être pas contents. Faut êt juste.»

Voilà un court dialogue entre un père de famille et Louis Flatrès instituteur au Cloître, en 1913.

(Le certificat d'études était l'examen que les élèves passaient à 14 ans, parfois plus tôt pour les meilleurs.)

Et le diplôme en poche, la quasi totalité des lauréats entraient dans la vie active. Ils avaient eu le temps d'acquérir de bonnes bases tant en expression française qu'en arithmétique mais aussi en histoire, en géographie et en instruction civique...

Plus d'un siècle plus tard, l'école a subi bien des évolutions.

Cependant, l'école, dans un village, demeure une institution essentielle et comme aimait à le dire, il y a quelques années, un élu, «une commune sans école n'est plus tout à fait une commune». Je partage évidemment cette idée et on peut penser que beaucoup la partage également.

Le monde était et est encore attaché au principe d'une école communale, laïque et républicaine qui transmet aux enfants des bases solides leur permettant de suivre avec profit leur scolarité dans le secondaire.

Une de nos principales préoccupations, en début de ce mandat, fut de redresser les effectifs qui en quelques années étaient passés de quasiment une centaine à 46 élèves. Pour l'instant, nous y sommes parvenus. Cependant, il convient de demeurer vigilant. Cette année a constitué un temps un peu difficile vu le nombre important des élèves du C.M2 entrant en 6ème.

Il nous faut poursuivre notre effort comme nous l'avons fait depuis 3 ans, c'est le rôle des municipalités mais aussi celui de tous, ne serait-ce qu'en la valorisant, en incitant les familles à y inscrire leurs enfants, en proposant à la location les logements vacants... (Rappelons que suite à une disposition récente, ces logements seront, dès cette année, soumis à la «taxe d'habitation» au même titre qu'une résidence secondaire. Notons que la demande locative est forte, ici, comme ailleurs.

L'école du «Cragou Monts d'Arrée» ne manque pas d'atouts.

Dans le temps, il y en avait deux, celle des filles, celle des garçons. Puis, il y eut moins d'enfants, la mixité s'imposa et tous se retrouvèrent ensemble.

D'année en année, des travaux apportèrent des aménagements nouveaux: il y a déjà longtemps, fut installé le chauffage central pour lequel une réflexion est en cours afin de le rendre plus efficient au niveau du confort, de l'utilisation d'un combustible moins onéreux et plus respectueux de l'environnement. La cantine fut construite, la salle des sports, la salle polyvalente, la bibliothèque, la nouvelle classe, l'espace multi-sports...équipements tous situés très près de l'école. Pas de routes à emprunter, les déplacements sécurisés, pas de perte de temps comme c'est souvent le cas pour se rendre à tel ou tel lieu d'activité: des fois 500 m à parcourir 2fois et sans accompagnateur autre que l'enseignant de la classe...

Voilà bientôt 12 ans, et dans les premiers, l'acquisition de «l'école numérique» y permit une approche plus pertinente de l'informatique. D'autres matériels vinrent en complément. L'an passé, toute une classe fut équipée de tablettes. Dernièrement, des jeux ont été implantés dans la cour...

Voilà, une école correctement équipée où l'on mange très bien, pour un prix modique.

N'oublions pas que matin et soir, la garderie assure l'accueil, pour un prix modique aussi.

Merci au personnel communal qui s'active pour que tout «roule» bien, merci aux enseignants.

Bon été à tous.

J.R.Péron.

Réunion d'information le 18 juillet à 20heures 30. Dans la cantine.



L'été approche, l'année scolaire s'achève, place au bilan. Notre école qui a accueilli 57 élèves cette année ont été encadrés par 3 enseignantes.

De nombreux projets ont été menés tant au niveau culturel, artistique et sportif.

- ☞ Les élèves de maternelles ont eu la chance de recevoir dans leur classe, l'auteure et l'illustratrice Illya Green en partenariat avec l'association La Baie des Livres. Elle leur a exposé sa façon de travailler, ainsi les élèves ont pu s'essayer à différentes techniques d'illustration.
- ☞ Un séjour scolaire pour les élèves de CP/CE1/CE2 sur la côte de Granit Rose, à Pleumeur Bodou s'est organisé courant juin. De nombreuses activités ont été proposées aux élèves : pêche à pied, marche aquatique, sentier des douaniers, village gaulois... Que de souvenirs !
- ☞ Les CM1/CM2 ont participé au célèbre cross du collège de Plounéour Menez au mois d'octobre. A eux tous, ils ont parcouru près de 30 km ! Un beau défi collectif réalisé ! Cette sortie a permis aux 10 CM2 qui quittent l'école d'avoir une première approche avec leur futur collège.

D'autres actions, en lien avec le projet d'école, ont été proposées aux élèves : un cycle rugby avec le RCPM, un cycle natation, un cycle danse avec le Patio de Morlaix, une initiation à la langue bretonne avec le KLT, des sorties au théâtre, au cinéma, des animations environnements...

Notre école ne fonctionnerait pas sans l'implication et la réactivité au quotidien du personnel communal tant au niveau des garderies, des surveillances de cour que de la cantine. En effet, une vingtaine d'enfants sont inscrits à la garderie, quand en moyenne 50 élèves prennent quotidiennement leur repas à la cantine.

MERCI à l'Amicale Laïque et à la mairie
qui se mobilisent pour que les enfants puissent bénéficier de sorties et d'animations pédagogiques.



École Cragou Monts d'Arrée
7 Rue de la Libération
29410 LE CLOITRE SAINT THEGONNEC
0298717971

L'équipe enseignante

Achat, par la commune, de la Maison CASTEL.

On pourra se questionner sur l'opportunité de cette acquisition, c'est légitime; comme ça l'est de penser que la maison aurait pu convenir à un jeune couple avec enfants. Possible mais pas certain, il aurait fallu qu'ils trouvent une banque qui soit disposée à leur consentir un prêt. Pas évident surtout s'il s'agit d'un primo-accédent.

D'autres, possédant les fonds nécessaires, l'auraient achetée pour, peut-être, en faire une résidence secondaire, comme ce fut le cas pour la maison 2, rue de Traverse.

La commune était dans la quasi-obligation de l'acheter. Pourquoi?

Le Capsel devenu bâtiment communal, en 2016, suite à son achat, n'avait aucun droit de passage de ce côté: l'accès ne pouvant se faire que par la porte située sur la place de l'église. Suffisant pour les piétons, plus difficiles pour les vélos, impossible évidemment pour les voitures.

Il ne nous restait qu'une possibilité: l'achat.

La maison est grande avec 4 chambres, 2 salles de bain, 1 grande salle...le tout en très bon état, et entourée d'un muret.

Par délibération du 28 avril, le conseil municipal a décidé d'en faire l'acquisition pour le prix de 200 000 euros frais d'agence compris.

De plus, face à la maison, un petit terrain avec un bâtiment comportant 3 unités de garage et un autre local dit l'atelier.

L'acte d'achat a été confié à l'office notarial Godec-Le-Port (Morlaix) et le compromis de vente a été signé le 30 mai dernier. Ce pavillon est en cours de location: une famille avec 2 enfants.

Avec les logements communaux actuels, nous avons, pensons nous, participé au maintien des classes de l'école.

Propriétaire, nous avons la possibilité de choisir les locataires. Ce qui, également, était le cas pour les 4 logements situés derrière la mairie et qui furent construits sous maîtrise d'ouvrage communale, il y a un peu plus de 20 ans. Ces 4 logements étaient en bon état, ils ont été vendus à un organisme HLM, par la municipalité précédente. Vendus? «Bradés» plutôt! Pour 187 000 euros, les 4 logements avec jardinet: 2 logements T3 (2 chambres) et 2 logements T4 (3 chambres et 1 garage) . Un calcul approximatif, donne le logement à moins de 47 000 euros. Certes, ils nécessitaient quelques travaux d'entretien (peinture, tapisserie, revêtements divers, petites réparations...). Avec l'équivalent du montant des loyers de 2 ou 3 années, il eut été possible de réaliser ces quelques travaux et les années suivantes la location aurait généré une recette de 25 000 euros environ ce qui est loin d'être négligeable pour un budget de fonctionnement à peine supérieur à 500 000 euros.

On peut décliner 3 manières d'oeuvrer pour gérer une commune:

Soit on emprunte et on laisse la charge de la dette aux suivants, aux jeunes.

Soit on achète, soit on construit, ou les deux, confortant ainsi le patrimoine de la commune.

Soit on vend et on appauvrit la collectivité.

La solution de sagesse est peut-être de faire un mixte...

En tout cas c'est de faire en sorte que la population se maintienne, voir évolue positivement.

C'est le monde qui permet le maintien des commerces, de la vie...

Quand on évoque la démographie parlons des chiffres du dernier recensement de la population de février 2022. Les résultats ne sont guère satisfaisants: c'est la première fois depuis 1983, que les chiffres sont à la baisse.

En février dernier, nous n'étions plus que 630 Cloîtriens.

Dans la continuité de notre « politique» du logement il reste à réhabiliter la maison ex.Braouézec se trouvant à la sortie du bourg, direction de Kermeur.

On pourrait y faire 2 logements. Ce chantier verra le jour si, dans les temps à venir nous pouvons mobiliser suffisamment de soutiens financiers pour nos gros projets.

J.R.PERON.

COLLECTE ASSOCIATIVE DE PAPIER JOURNAL



locale



écologique



solidaire

NE JETEZ PLUS VOS VIEUX JOURNAUX !



Les papiers journaux
(et seulement eux!) ...



...sont collectés par notre association
auprès des amis, familles



... un isolant écologique
composé à 90% de journaux recyclés!



... puis transportés jusqu'à
Saint-Martin-des-Champs (29)



...où ils sont transformés
dans l'usine de Cellaouate
en ouate de cellulose



Pas de lien

Pas de publicité

Pas de magazine

Pas d'annuaire



LES AUTRES PAPIERS SONT À METTRE DANS LE SAC JAUNE OU LE CONTENEUR JAUNE SUR VOTRE COMMUNE

Les bénéfices nous servent à financer nos projets.

Projet éolien

Face à la crise énergétique et au dérèglement climatique, la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables a été adoptée le 10 mars 2023. Dernièrement le GIEC a rendu son rapport et alerte sur l'accélération des effets du changement climatique. Des actions doivent être menées afin de maintenir le réchauffement sous le seuil des 1,5 degrés. La production d'électricité par des ressources naturelles est une des solutions proposées par le GIEC.

Le projet éolien de Peder Avel répond ainsi aux ambitions Européennes, Nationales et Régionales de développement des énergies renouvelables. La production du parc éolien est estimée à **17,6 millions de kWh/an**. Ce projet permettra ainsi de couvrir **5 % de la consommation électrique annuelle du territoire de Morlaix Communauté** (tout secteur confondu : résidentiel, industrie, agriculture, tertiaire).

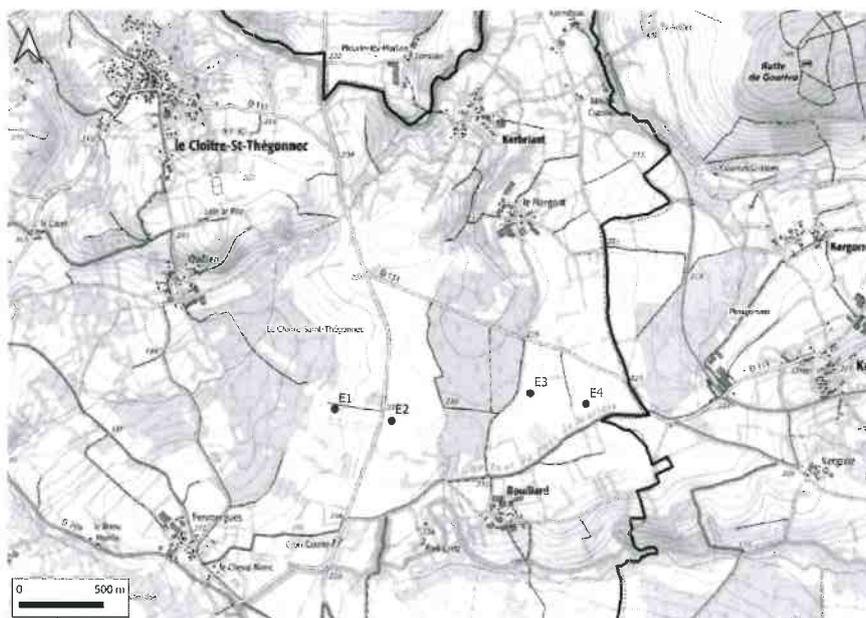
Les 4 éoliennes sont toutes situées sur des **espaces agricoles cultivés**, en dehors des espaces naturels sensibles et de la Réserve Naturelle du Cragou et du Vergam.

Au terme de sa phase d'exploitation, le parc éolien pourra être entièrement démantelé et le terrain sera remis en état. **Des garanties financières en vue du démantèlement sont prévues avant la mise en service du parc éolien**

Le parc éolien générera des retombées économiques et fiscales à hauteur de **90 000 €/an** pour les collectivités locales dont 22 000€ pour la commune de Le Cloître-Saint-Thégonnec. Par ailleurs, une opération de financement participatif sera proposée aux habitants.

Le projet éolien de Peder Avel entrera en phase d'enquête publique en septembre 2023 pour une décision préfectorale attendue en 2024.

Ce projet éolien est porté par la société Bretonne Initiatives & Energies Locales (IEL) qui est un producteur régional d'électricité à partir des parcs éoliens et de centrales photovoltaïques au sol. IEL a récemment construit le parc éolien situé sur les communes de Guerlesquin et Plouégat-Moysan (4 éoliennes).



Localisation des éoliennes

Contacts :

Florent Epiard (IEL) : 06 42 27 54 87 / florent.epiard@iel-energie.com

Clément Le Corguillé (IEL) : 06 73 86 71 54 / clement.lecorguille@iel-energie.com

CYCLE DE VIE DU HANGAR COMMUNAL

Les bâtiments comme tous les êtres vivants ont un cycle de vie avec des transitions et adaptations liées à leurs usages et aux conditions réglementaires toujours plus restrictives.

C'est en 1981 sous l'impulsion de François HUON, maire à cette époque que démarre la construction de ce fameux hangar.

L'objectif de départ était lié aux matériels des employés communaux pour entreposer en priorité le tracteur, la remorque et les accessoires d'entretien des routes .

Mais très vite les anciens du village lui trouvèrent une autre destination. En effet à cette époque la salle de sports avec les allées couvertes n'existaient pas encore.

Donc par mauvais temps chaque jeudi les boulistes trouvaient refuge dans ce hangar. Pour cela il fallait dégager le tracteur et la remorque pour improviser une allée de pétanque.

Étape suivante en 1988, avec la nouvelle équipe municipale, construction du nouveau hangar et la salle de sports avec allées de boules couvertes pour le confort des activités du club des anciens. Notre hangar face au musée a suscité de nouvelles vocations ... :

- Tout d'abord atelier d'exposition pour le fameux sculpteur Alain Milan à qui l'on doit notamment la fontaine des loups place de la mairie et les grandes statues dans le jardin face au musée.

- Puis ce fut au tour de Mr Gorka qui en fit un lieu de création artistique ouvert à tous les amateurs d'arts en tout genre.

Nouvelle étape en 2013. Durant les travaux de renouvellement du Musée il a servi d'entrepôt pour toutes les œuvres d'exposition durant une année pleine. A la fin des travaux le Musée a récupéré tout son matériel et ses œuvres prêtes pour une nouvelle histoire.

Et ce fut l'avènement de son dernier cycle avec la création en 2014 de la ... :

« MAISON DES EXPOSITIONS »

mise au service de la création culturelle. Elle a abritée de nombreuses expositions artistiques.

La vie du village nous amène à évoluer et jusqu'à ce jour il n'y avait pas de lieu d'accueil pour les visiteurs du musée et les nombreux voyageurs qui viennent régulièrement découvrir notre sympathique commune. D'où l'idée de créer sur ce site un café restaurant qui sera un espace de convivialité pour tous.

Nous restons mobilisés pour mettre à dispositions de nos concitoyens un lieu de culture et de création artistique.

Avec nos collègues du conseil municipal nous avons déjà évoqué un nouveau projet qui se situera au cœur de notre village . **»La Maison des Expositions revivra. «**

Antoine HENRY
Adjoint en charge des bâtiments

INFORMATIONS DIVERSES.

Bruits dans les propriétés privées.

Article 19 de l'arrêté préfectoral finistérien.

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les mesures afin que les activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou appareils bruyants, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, bétonnières, perceuses, motos...(liste non limitative) ne soit pas cause de gêne pour le voisinage, sauf intervention urgente.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- _ les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- _ les samedis de 9h00 à 19h00.
- _ les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Aides aux logements. O.P.A.H. Morlaix Caommunauté.

Quels travaux?

4 catégories:

- _ Chauffage et eau sanitaire (chaudière, pompe à chaleur, poêle, insert...)
- _ Isolation thermique (mur, combles...)
- _ Ventilation
- _ Audit énergétique.

Les équipements et matériaux éligibles doivent respecter des critères techniques.

Une aide financière de 35% ou 50% du coup des travaux hors taxe selon les revenus.

Pour savoir plus: Tel. 02 98 15 32 32.

Règlement d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme inter-communautaire (P.L.U.) a été approuvé le 10 février 2020 par les 26 communes de Morlaix Communauté. C'est le document de référence en matière d'autorisation d'urbanisme:

- ° Constructions nouvelles ou extension...
- ° Changement de destination...
- ° Travaux de ravalement...
- ° Démolition de tout ou partie d'une construction...
- ° Coupes et abattage d'arbres...
- ° Clôtures...

N'hésitez pas à **contacter** la Mairie en cas d'incertitude.

Les dossiers sont à déposer en Mairie.

Les chiens c'est bien, les crottes c'est pas Top.

De nombreuses plaintes en Mairie.

Merci de prendre les dispositions nécessaires pour que ces désagréments s'arrêtent le plus rapidement possible... Rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse.

Animateur numérique.

Les animations se déroulent en Mairie, une fois par semaine: le jeudi et la semaine suivante le mercredi et ainsi de suite, c'est gratuit, ouvert à tous quelque soit le niveau informatique.

Mission Locale du Pays de Morlaix.

La Mission Locale a fait le choix de développer le «Aller-Retour» pour mieux se faire connaître de la population. Pour ceci, depuis septembre 2022, nous sommes chargées de la mission «Repérage et mobilisation des jeunes de «16-25 ans». Nous venons à la rencontre des jeunes et des familles par le biais d'événements dans les différentes communes. Si vous souhaitez connaître les différentes aides financières et les accompagnements possibles par la mission locales, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail.

Au: m.ropars@mlpm29.org ou Téléphone 07 67 04 20 85.

Mise en place de la «fibre».

C'est une structure syndicale bretonne dénommée MEGALIS qui a en charge de déployer la fibre sur tout le territoire breton. Dans un premier temps, il fut indiqué que son déploiement serait fait pour fin 2022, puis pour 2023, ce qui est partiellement vrai pour quelques maisons. Suite à diverses difficultés les travaux ont pris du retard (élagages non faits, problèmes d'implantation des supports, différents avec des propriétaires...) A ce jour, certaines en sont équipées dont quelques unes au bourg.

Il n'est guère aisé d'obtenir des informations fiables sur le sujet.

France Service.

Ce service en place depuis quelque temps, sur les communes de Plourin, Pleyber, Plougouven, Lannéanou et Le Cloître, est totalement gratuit et accessible à tous. Une permanence se tient toutes les semaines, le mardi, dans notre mairie, de 9H à Midi.

C'est un accompagnement discret pour bon nombre de démarches administratives: retraite, la poste, les finances publiques, pôle emploi, allocations familiales, assurance maladie...

Pour plus de précisions n'hésitez pas à contacter la mairie.

Les arbres déracinés tombés sur les routes communales.

Il arrive que des arbres s'abattent en travers des routes suite à des coups de vent et nous tentons de faire en sorte de dégager la voirie ainsi barrée le plus rapidement possible. Cela n'est pas toujours réalisable, pour différentes raisons. Ces arbres sont la propriété de privés qui en sont responsables et qui ont l'obligation de les enlever le plus rapidement possible soit par leurs propres moyens soit en demandant, par exemple à un professionnel d'intervenir

Si les travaux sont faits par la commune le coût sera facturé au propriétaire.

Permanences des élus.

Elles ne se tiendront pas en juillet ni en août et reprendront à partir de septembre, le samedi de 11 heures à midi.

Le nouveau Lotissement,

route de Quillien, pourrait démarrer au second semestre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 10 OCTOBRE 2022-GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Le conseil donne un avis favorable sur le versement à Morlaix communauté d'une participation aux investissements sur la commune en matière d'eaux pluviales.

APPROBATION DU FOND DE COOPERATION DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Morlaix Communauté a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours dénommé Fonds de coopération et de solidarité territoriale sur la période 2022-2026. versement d'un montant de 100 000 € sur des projets d'investissement

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS – RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE COMMUNE DE MORLAIX COMMUNAUTE

Une nouvelle convention sera établie
Facturation à l'acte en vigueur depuis 2015 (167 € par permis de construire et application de coefficients tenant compte de la difficulté particulière et de la durée moyenne d'instruction)

La convention entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Elle sera tacitement reconduite tous les 6 ans.

Approbation de la renonciation de Morlaix Communauté à sa part de la taxe d'aménagement pour les années 2022 & 2023 et conservation par la commune pour les mêmes années de la perception de cette dernière.

Avis favorable

OUVERTURE DES QUARTS DE CREDITS 2023

Le conseil autorise le Maire à payer les factures d'investissement à hauteur du ¼ du budget 2022, avant le vote du budget 2023

TARIFS COMMUNAUX 2023

Le maire propose une augmentation des tarifs communaux d'environ 2% ; le détail des différents tarifs est consultable en mairie

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le conseil valide les propositions étudiées en commission au vues des demandes parvenues en mairie au cours de l'année

DECISIONS MODIFICATIVES

Afin de réaliser les opérations d'ordre liées à la vente des toilettes sèches le conseil approuve les modifications du budget tel que présenté

RÉHABILITATION D'UNE ANCIENNE BÂTISSE EN GITE D'ÉTAPE : ATTRIBUTION DES LOTS

| | |
|---|--|
| Lot 1 : Gros œuvre : 176 345.87 HT | Entreprise retenue : RICOU |
| Lot 2 : Traitement parasitaire : 13 958.60 HT | Entreprise retenue : SANTÉ BOIS |
| Lot 3 : Charpente bois : 48 980.55 HT | Entreprise retenue : LA RENAISSANTE |
| Lot 4 : Couverture étanchéité : 60 062.39 HT | Entreprise retenue : MEIN GLAZ |
| Lot 5 : Menuiseries extérieurs : 54 153.53 HT | Entreprise retenue : LA RENAISSANTE |
| Lot 6 : Menuiseries intérieures : 27 104.57 HT | Entreprise retenue : LA RENAISSANTE |

| | |
|--|--|
| Lot 7 : Cloison sèches, isolation : 90 052.91 HT | Entreprise retenue : LAPOUS |
| Lot 8 : Revêtement de sols et faïences : 48 931.00 HT | Entreprise retenue : LE TEUFF |
| Lot 9 : Peinture : 28 000 HT | Entreprise retenue : LE COZ |
| Lot 11 : Electricité : 41 306.42 HT | Entreprise retenue : EURL LE PAGE |
| Lot 12 : Chauffage, ventilation : 76 163.95 HT | Entreprise retenue : KERBAUL |
| Lot 13 : Plomberie, sanitaire : 38 858.49 HT | Entreprise retenue : KERBAUL |

Avis favorable

DGF DELIBERATION REACTUALISANT LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

La dotation globale de fonctionnement est calculée en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. Celle-ci doit être réactualisée. La mise à jour des voies communales a été établie en 2022 à 42 058 mètres linéaires (41 853 ml existant + 205 ml de crée au lotissement Ar Rochou).

Avis favorable

DEMANDE DETR 2023

Demande de la subvention dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le projet de Construction d'un Bar-Restaurant Communal pour l'année 2023 auprès de la préfecture.

Avis favorable

AUTORISATION POUR MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE : BAR-RESTAURANT

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de Construction d'un Bar-Restaurant Communal

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le titulaire qui sera retenu.

Avis favorable

DEMANDE DE LA SUBVENTION PASS CLASSE DE MER A LA REGION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Il y aura une classe de mer du mardi 30 Mai au jeudi 2 juin 2023. Celle-ci se déroulera à Plomeur Bodou à la Base Nautique de l'île Grande. Les classes concernées sont celles de CP, CE1 et CE2.

Le montant sollicité dans le cadre de la subvention départementale « PASS CLASSE DE MER » est de 1406 euros (**Calcul** : 19 élèves X montant forfaitaire de 18.50€ X 4 jours). Le budget global du voyage est de 5664.90 euros,

Avis favorable

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS EPERON : APPROBATION LE PROJET DE GITE ETAPE ET SON PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la demande de subvention « Fonds É.P .E. R. O. N », il y a lieu d'approuver le projet de réhabilitation d'une ancienne bâtisse en gîte d'étape, ainsi que son plan de financement prévisionnel.

Avis favorable

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE GITE D'ETAPE AUPRES DE MORLAIX COMMUNAUTÉ

Une demande de subvention sera effectuée auprès de Morlaix Communauté dans le cadre de du dispositif d'aide aux gîtes d'étapes. La Thématique du gîte a un caractère insolite : Le Loup et ses légendes.

Avis favorable

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2023

ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS DÈS 2023

L'assiette de la taxe est constituée par la valeur locative du logement mentionnée à l'article 1409. Son taux est fixé à 12,5 % la première année d'imposition et à 25 % à compter de la deuxième.

Adopté à l'unanimité.

PRISE DE COMPETENCE « CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE » PAR MORLAIX COMMUNAUTÉ

Le conseil approuve la prise de compétence en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire par Morlaix Communauté. Les équipements de la commune ne sont pas concerné .

DEMANDE DE SUBVENTION PACTE FINISTERE 2030 (Volet 2) : RENOVATION ENERGETIQUE D'UNE ANCIENNE BÂTISSE EN GÎTE D'ÉTAPE

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention sera effectuée auprès du Conseil Départemental du Finistère dans le cadre de du dispositif d'aide « PACTE FINISTERE 2030 volet 2 ».

Cette aide concerne la rénovation énergétique d'une ancienne bâtisse en gîte d'étape.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA LUDOTHEQUE BUISSONNIÈRE.

Le montant demandé est de 384 euros pour l'année 2022 (le reste à charge sera de 142 euros après l'aide de la Caisse d'Allocation Familiale).

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA COMMUNE 2022

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|------------------------|---------------------|----------------|
| Résultat de l'exercice | -16 539.02 € | 151 585.70 € |
| Résultat reporté | 767 026.09 € | 0 € |
| Résultat cumulé | 750 487.07 € | 151 585.70 € |
| TOTAL | 902 072.77 € | |

Le conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022, en totalité, en recette d'investissement pour le BP 2023

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - Maintien le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2023 à 35,85 %- Maintien le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2022 à 43.30 % (Et pour la taxe d'habitation de maintenir le taux fixé à 16.06 % en 2020)

VENTE(S) PARCELLE(S).

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un particulier s'est manifesté pour demander l'acquisition d'une partie d'un terrain appartenant à la commune (cadastré B 206) et jouxtant la parcelle avec sa résidence principale. La surface totale est estimée concernant sa demande est entre 50 et 55 m². Fixe à 5 € le prix TTC du m² auxquels s'ajouteront à la charge de l'acquéreur, les frais du géomètre et du notaire.

Adopté à l'unanimité.

VOYAGE SCOLAIRE 2023 : CLASSE DE MER

Après concertation avec la directrice d'école et les membres de l'amicale laïque ainsi que pour s'assurer d'être assuré et couvert par notre assurance pour l'école, il a été convenu que ce soit la Mairie qui paye l'intégralité de la facture d'un montant de 5 074.90 euros.

La Région nous versera une subvention d'un montant de 1 406 euros dans le cadre de la subvention « Pass classe de mer ». L'amicale laïque versera à la mairie une participation à hauteur de 3 311,90 euros.

Avis favorable

RAVALEMENT DES FACADES

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents devis reçus pour le ravalement des façades des bâtiments communaux (9 bâtiments).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Retient le devis de l'entreprise PEINTURE EUROPEENNE pour un montant de 41 985 € HT.

PROJET DE LOTISSEMENT RUE DU TÉLÉGRAPHE PERMIS D'AMÉNAGER

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de la Commune de créer un nouveau lotissement rue du Télégraphe parcelle cadastrée B454 et qu'il est nécessaire d'avoir recours à un géomètre afin d'établir un devis pour : la concetion et le suicvi du projet

PROJET ÉOLIEN

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un projet éolien par la société Notus Energy est envisagé sur des parcelles se situant aux alentours des villages de Quillien, Creac'h Menory, Penmergues et Le Briou (cf annexe).

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable de principe à ce projet.

DEMANDES DE SUBVENTION : « REHABILITATION D'UNE MAISON D'HABITATION EN DEUX LOGEMENTS LOCATIFS »

Monsieur le Maire expose que le projet de « Réhabilitation d'une maison d'habitation en deux logements locatifs » est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ainsi qu'une subvention dans le cadre du dispositif Fonds verts

DEMANDES DE SUBVENTION : « CONSTRUCTION D'UN BAR-RESTAURANT »

Monsieur le Maire expose que le projet de « Construction d'un bar-restaurant » est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ainsi qu'une subvention ANCT dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE VENTE DE DEUX COPIEURS

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de vendre deux copieurs à un particulier en recherche de pièces (ancien copieur de l'école et ancien copieur de la Mairie) pour le montant de 150 euros.

Adopté à l'unanimité

VOTE BP COMMUNE 2023

Le conseil municipal vote unanimement pour le budget primitif de la commune du Cloître Saint Thégonnec arrêté comme suit : Recettes et dépenses de fonctionnement : 505 200 € ; recettes et dépenses d'investissements : 1 370 200 €

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT AR ROCHOU 2022

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du Compte de Gestion 2022 et du Compte Administratif 2022, résumé dans le tableau suivant et après en avoir délibéré, constatant la concordance des deux documents, les approuve à l'unanimité.

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|------------------------|-------------------|----------------|
| Résultat de l'exercice | 62 600 € | 38 559.31 € |
| Résultat reporté | - 98 171.10 € | 4 475.03 € |
| Résultat cumulé | - 35 571.10 € | 43 034.34 € |
| TOTAL | 7 463.24 € | |

Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 (LOTISSEMENT AR ROCHOU)

L'excédent de fonctionnement 2022 est reporté en recette de fonctionnement sur le BP lotissement 2023

Projection BP 2023 COMMUNE

| | | DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------------|----------------------------------|-----------------------|--------------|---------------------------|-----------------------|
| | | BP 2023 | | BP 2023 | |
| INVESTISSEMENT | Opérations | 100 000,00 € | 001 | Excédent Inv | 750 487,07 € |
| | chauffage Isolation | 2 000,00 € | 021 | | 0,00 € |
| | Cautions | 1 200,00 € | 28-040 | amortissement | 30 000,00 € |
| | 23-040 Amort, subvention | 150 000,00 € | 10222 | FCTVA | 40 000,00 € |
| | 21 Acquisitions diverses | 2 000,00 € | 1323 | Subventions | 292 127,23 € |
| | 20 Participation Inv, Pluvial | 400 000,00 € | 1068 | Excédent fonc | 151 585,70 € |
| | 23 Restaurant | 100 000,00 € | 165 | Cautions | 2 000,00 € |
| | 23 Travaux ravalements et divers | 500 000,00 € | 1641 | Emprunt | 100 000,00 € |
| | Gite | 0 | 27 | Loyer | 4 000,00 € |
| | 21 Voirie | 100 000,00 € | | | |
| | 23 Espace intergénération | 15 000,00 € | | | |
| | 21 Acquisitions diverses | 0,00 € | | | |
| | 21 Ecole numérique | 0,00 € | | | |
| | | 1 370 200,00 € | | | 1 370 200,00 € |
| | FONCTIONNEMENT | 011 Charges générales | 187 200,00 € | 002 | |
| 012 charges de personnel | | 219 000,00 € | 013 | Attenuation de charges | 5 000,00 € |
| 014 Attenuation de charge | | 1 000,00 € | 70 | produit des ventes | 36 500,00 € |
| 022 Dépenses imprévues | | 10 000,00 € | 72-042 | | 1 200,00 € |
| 65 Charges de gestion courantes | | 54 500,00 € | 73 | Impôts et taxes | 268 000,00 € |
| 66 Charges financières | | 500,00 € | 74 | dotations | 157 000,00 € |
| 67 charges exceptionnelles | | 2 000,00 € | 75 | produits gestion courante | 35 000,00 € |
| 68-042 Amortissements | | 30 000,00 € | 76 | Produits financiers | 1 500,00 € |
| 68 provision pour risques | | 1 000,00 € | 77 | produits exeptionnels | 1 000,00 € |
| | | 505 200,00 € | | | 505 200,00 € |

INFORMATION ÉLU

#PRÉSENTSPOURLESÉLUS

Commune de : 29034 LE CLOITRE SAINT THEGONNEC

Période P-1 : 01 / 2021 à 12 / 2021
Période P : 01 / 2022 à 12 / 2022



<a href="http://wiki.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

| | | | |
|-------|-------------------------------------|----|----|
| P-1 P | Nombre total d'infractions | 7 | 8 |
| | Dont infractions stupéfiants-Alcool | 2 | 2 |
| | Total heures de sécurité routière | 36 | 56 |
| | Nombre d'accidents corporels | 0 | 0 |
| | Nombre de Tués | 0 | 0 |
| | Nombre de Blessés | 0 | 0 |

INTERVENTION

| | | | |
|-------|--|----|----|
| P-1 P | Nombre total d'interventions | 14 | 32 |
| | Dont différends familiaux | 0 | 0 |
| | Dont accidents de circulation routière | 4 | 8 |
| | Dont tapages | 3 | 0 |
| | Dont divergences publiques et manifestes | 1 | 0 |

DÉLINQUANCE

| | | | |
|-------|------------------------------------|---|---|
| P-1 P | Nombre total d'atteintes aux biens | 5 | 5 |
| | Dont Cambriolages | 1 | 0 |
| | Dont Vols liés aux véhicules | 2 | 1 |
| | Destructions et dégradations | 0 | 2 |
| | Dont dépôt d'ordures ou déchets | 0 | 0 |

PRÉVENTION

| | | | |
|-------|--|---|---|
| P-1 P | Actions de prévention en heures / gendarme | 0 | 0 |
|-------|--|---|---|

PRÉSENCE

| | | | |
|-------|--|-----|-----|
| P-1 P | Total heures / gendarme sur la commune | 205 | 642 |
|-------|--|-----|-----|

#RÉPONDREPRÉSENT

